

La contribution des familles comprend la part relative à l'externat exclusivement réservée à la gestion de l'établissement : investissements immobiliers et d'équipements, les dépenses liées au caractère propre de l'établissement, la participation financière de l'établissement reversée au réseau local et national de l'Enseignement Catholique et du réseau lasallien, les prestations au bénéfice des élèves : activités sportives, tout ou partie des activités ou sorties pédagogiques (hors voyage et dispositifs spécifiques), intervenants extérieurs, assurance scolaire, photos, copies, communication, livres et fournitures pédagogiques, tee-shirt EPS, etc ...

Demi-pension : forfait annuel qui comprend obligatoirement 4 repas par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la maternelle, l'école et le collège et lundi, mardi, mercredi et jeudi pour le lycée) ou 5 repas pour le lycée uniquement, ainsi que le temps de surveillance ou/et activités proposées pendant le temps méridien.

Arrhes : versées avec la remise du dossier d'inscription (encaissement immédiat) ou de réinscription (encaissement en juin) et déduites de la facture annuelle, remboursées si désistement pour cas de force majeure validé par la Direction.

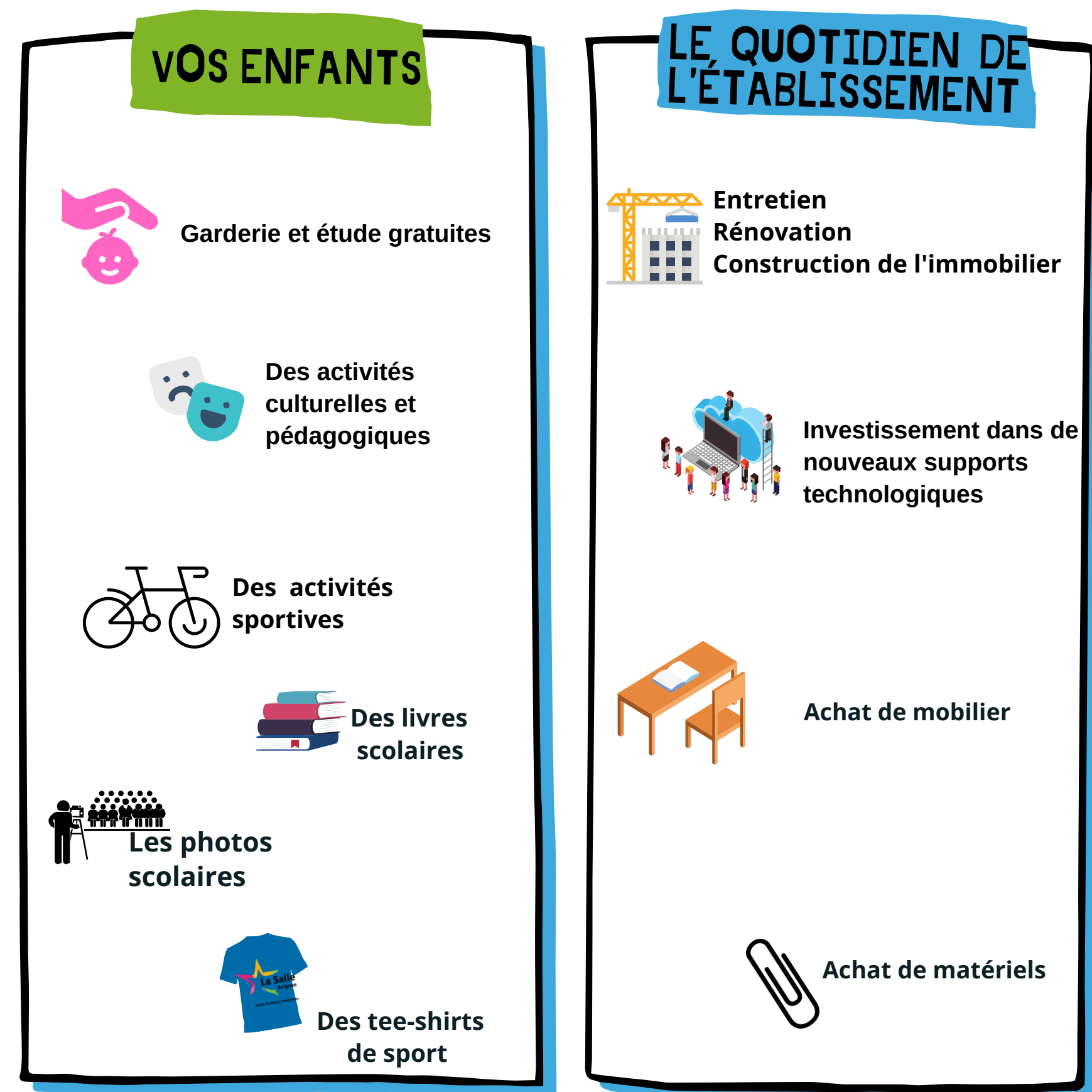
Frais de dossier : versés une seule fois lors de la première inscription d'une famille, à la remise du dossier, non remboursables, non déduits sur la facture annuelle.

L'établissement propose aux élèves des échanges linguistiques, des voyages culturels, des journées d'intégration, des dispositifs particuliers. Le montant de ces propositions présentées à l'inscription sera facturé en sus.

Cotisation facultative : sans refus d'adhésion de votre part au moment de l'inscription ou de la réinscription, la cotisation facultative à l'A.P.E.L. sera rajoutée à votre facture annuelle et ne pourra pas être déduite après cette date.

Comment régler ? Le relevé de frais est établi pour l'année et édité fin septembre / début octobre. Nous demandons aux familles, dans toute la mesure du possible, d'opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE sur 9 mois, (le 5 du mois d'octobre à juin, en nous retournant l'autorisation jointe au dossier d'inscription). Vous pouvez régler également par chèque bancaire, en espèces, par carte bancaire (sur le site centre-ville), par virement bancaire (Titulaire du compte : OGECE JEAN BAPTISTE DE LA SALLE - Domiciliation bancaire : BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE - IBAN : FR76 1460 7002 7600 2018 3760 972 - BIC : CCBPFRPPMAR) ou via le paiement en ligne (PRONOTE / AGATENET), à l'année (à réception de la facture), ou au mois (9 mois de octobre à juin). Vous devez envoyer vos règlements spontanément.

LA CONTRIBUTION FAMILIALE POURQUOI ?



Et bien d'autres choses encore....

FRAIS ANNUELS DE SCOLARITÉ 2024 / 2025

ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE AVIGNON

MATERNELLE

Contribution des Familles	810 €
Demi-pension (4 repas)	860 €

PRIMAIRE

Contribution des Familles	925 €
Demi-pension (4 repas)	870 €

COLLEGE

Contribution des Familles	1 220 €
Demi-pension (4 repas)	925 €

LYCEE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Contribution des Familles	1 290 €
Demi-pension (4 repas)	925 €
Demi-pension (5 repas)	1 155 €
Pension complète (4 jours)	4 410 €
Pension complète (5 jours)	4 730 €

RÉDUCTIONS FRATRIES

SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée
	- 105,30 €	- 120,25 €	- 158,60 €	- 167,70 €
	- 267,30 €	- 305,25 €	- 402,60 €	- 425,70 €
	- 534,60 €	- 610,50 €	- 805,20 €	- 851,40 €

L'INSCRIPTION, COMMENT ÇA MARCHE ?



*Le montant des arrhes varie selon le niveau qu'intégrera votre enfant, ce montant est fixé dans le dossier d'inscription.(Les arrhes seront déduites de la première facture)

REPAS OCCASIONNEL

1 repas au self ponctuel	7,20 €
--------------------------	--------

COTISATION FACULTATIVE

A.P.E.L (par famille et par an)	24 €
-----------------------------------	------